

ARRETE n° 2024-92

Objet : Etablissement de la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « guitare » (session 2024).

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques),

Vu le décret n°92-895 du 2 septembre 1992 modifié relatif aux modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté du 18 juillet 2016 fixant le programme des épreuves de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu l'arrêté n°2023-143 du 3 août 2023 portant ouverture, pour l'ensemble du territoire national, de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « guitare » (session 2024),

Vu l'arrêté n°2024-28 du 12 février 2024 désignant les membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « guitare » (session 2024),

Vu l'arrêté n°2024-29 du 12 février 2024 fixant les modalités d'organisation de l'épreuve pédagogique d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « guitare » (session 2024),

Vu l'arrêté n°2024-30 du 12 février 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « guitare » (session 2024),

Vu l'arrêté n°2024-31 du 12 février 2024 désignant un accompagnateur et coordonnateur pour l'organisation de l'épreuve pédagogique d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « guitare » (session 2024),

Vu le procès-verbal de délibération du jury d'admission de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « guitare » (session 2024), en date du 25 avril 2024,

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « guitare » au titre de la session 2024,

ARRETE

Article 1 :

La liste des candidats admis à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « guitare », au titre de la session 2024, est arrêtée aux 16 candidats dont les noms suivent :

Dénomination	Nom	Prénom
Monsieur	BESSAIH	Hichem
Madame	CAMPAGNE	Carine Marie Odile

Monsieur	CARPINO	Frédéric
Monsieur	CASTIN	Régis
Monsieur	DOMINGUEZ	Fabien
Monsieur	GAHON	Basile
Madame	GAUTHIER	Amélie
Monsieur	GUETTA	Samuel
Monsieur	ITTY	Julien
Monsieur	JAOUEN	Bernard
Monsieur	KAHN	Nicolas
Madame	LEITE PORRES	Cristel
Madame	MAZARICO	Amèlia
Monsieur	NEVEUX	Frédéric Joël Marie
Monsieur	SERRAND	Olivier
Monsieur	THIRY	Franck

Article 2 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département de la Savoie.

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Centres de gestion de la région Auvergne Rhône-Alpes ainsi qu'à la délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.



Fait à Porte-de-Savoie, le 20 juin 2024.

Le Président,


François DUNAND

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr), le : **01 JUIL. 2024**